

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1694

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois 69) et l'association Oïkos - Attribution de subvention de fonctionnement pour leur programme d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1694**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois 69) et l'association Oïkos - Attribution de subvention de fonctionnement pour leur programme d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Fibois 69 est la fédération interprofessionnelle qui fédère les acteurs économiques et techniques de la filière forêt-bois.

Elle réunit les entreprises de la filière pour valoriser et promouvoir les ressources locales et durables, valoriser les savoir-faire de la filière, développer et accompagner le tissu local des entreprises, faire du bois une ressource et un matériau incontournable dans la transition énergétique et enfin, faire découvrir et promouvoir les modèles de l'économie circulaire.

Elle œuvre, notamment, à la mobilisation du bois, à sa valorisation pour la construction ou pour des usages énergétiques et industriels. Cette organisation professionnelle a vocation à accompagner ses adhérents, et, plus largement, les acteurs économiques pour améliorer leur compétitivité, mais aussi promouvoir les produits et leurs usages.

L'association Oïkos est une association implantée en région lyonnaise depuis 1991.

Elle a pour objet de promouvoir et de développer la construction et la rénovation du patrimoine bâti, dans le respect de l'environnement, de la santé des individus et des impacts sociaux économiques induits.

Elle encourage le recours à des matériaux issus de ressources naturelles et de filières courtes et locales, en développant des savoir-faire. Elle accompagne, notamment, les acteurs de la construction dans l'émergence de solutions innovantes et abordables alliant sobriété, performance énergétique et environnementale, tout en recherchant un impact social positif. Pour cela, elle travaille sur 3 volets : l'information, la sensibilisation et la formation.

Ces 2 organismes sollicitent le soutien de la Métropole de Lyon dans la conduite de leurs programmes d'actions annuels, ceux-ci contribuant à la structuration d'une filière bâtiment durable sur l'agglomération.

II - Objectifs

Afin de répondre aux enjeux climatiques et écologiques, la Métropole souhaite accélérer la transition écologique de la filière du bâtiment.

Elle assume une posture d'exemplarité en tant que maître d'ouvrage, un rôle de prescripteur *via* des outils comme le référentiel de l'habitat durable et agit comme facilitateur pour faire progresser collectivement les acteurs de l'acte de construire.

Parallèlement, la filière bois représente un enjeu économique à plusieurs titres à l'échelle du territoire de la Métropole : avec plus que 4 000 emplois salariés privés, il s'agit d'un secteur d'activité important, qui contribue à l'émergence d'une filière d'approvisionnement durable et bas-carbone pour la construction ainsi qu'à la production de chaleur et d'énergie renouvelables.

Au-delà de l'utilité énergétique et économique, les forêts sont des espaces à préserver pour leur biodiversité remarquable et répondre à la demande des habitants en matière de loisirs et de cadre de vie. L'essor du réseau de sentiers de randonnée témoigne de la demande croissante pour ces espaces.

Une participation active de la Métropole à l'animation de la filière forêt-bois est ainsi nécessaire, pour contribuer au développement de la production de bois d'œuvre et bois énergie, tout en préservant le caractère multifonctionnel de la forêt (accueil du public, biodiversité, paysage), et permettre à la filière d'être en capacité de répondre aux différents usages du bois.

De même, et afin de permettre que les opérations de construction et rénovation des bâtiments puissent devenir plus durables et respectueuses des ressources, la filière locale doit se structurer afin de mieux répondre à cette ambition.

Fibois 69 et l'association Oïkos sont 2 structures qui œuvrent dans des domaines stratégiques pour accompagner cette transformation de la filière : respectivement le bois comme matériaux de construction et l'éco-rénovation comme accélérateur pour baisser la dépense énergétique des bâtiments.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021

1° - Fibois 69

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1023 du 22 novembre 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 900 € au profit de Fibois 69.

À travers ce financement, les actions suivantes ont pu être mises en œuvre :

- contribuer à l'élaboration d'une stratégie bâtiment durable à l'échelle de la Métropole,
- organiser des rencontres, visites et événements de promotion du bois à destination d'un public de professionnels,
- former les donneurs d'ordre (promoteurs, foncières, bailleurs, etc.) à l'utilisation du bois de manière massifiée dans leurs opérations.

2° - L'association Oïkos

Par délibération du Conseil n° 2021-0695 du 27 septembre 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au profit de l'association Oïkos.

Les actions menées par l'association Oïkos depuis 2020 ont permis d'accompagner plusieurs publics vers une éco-rénovation mobilisant les matériaux biosourcés, en mobilisant différents savoir-faire : formation, conseil technique, sensibilisation, accompagnement, mobilisation d'un réseau de professionnels, production d'outils, etc.

Une part importante porte sur des actions spécifiques éco-rénovation afin de sensibiliser le public (particuliers et professionnels) à ces enjeux mais aussi, pour les accompagner plus techniquement dans les dispositifs métropolitains ou étatiques comme France Rénov'.

L'action a visé l'accompagnement de projets dédiés à la rénovation énergétique, au développement des matériaux biosourcés et à l'intégration de la biodiversité dans le bâti, avec 2 volets principaux :

- un volet écorénovation comprenant, notamment, l'accompagnement des particuliers, des professionnels, la sensibilisation de conseils syndicaux, la sensibilisation de conseillers de l'espace info énergie et l'organisation de rencontres de professionnels en format présentiel ou webinar (menuiseries performantes, qualité de l'air intérieur, etc.), des retours d'expériences sur l'emploi de biosourcés en copropriétés et la rénovation,
- un volet biodiversité et bâti afin de promouvoir la présence de la biodiversité dans l'acte de construire, rénover et aménager la ville et l'usage des ressources locales pour le développement de filières biosourcées (réalisation de fiches de capitalisation sur la prise en compte de la biodiversité dans l'acte de bâtir, organisation des rencontres interprofessionnelles de l'écoconstruction 2021).

IV - Programme d'actions 2022 et plan prévisionnel de financement

1° - Fibois 69

Le programme d'actions de Fibois 69 pour l'année 2022 est le suivant :

- organiser des rencontres, visites et événements de promotion du bois et, notamment, du bois d'œuvre à destination d'un public de professionnels,
- soutenir la construction bois chez les acteurs privés de la construction en leur apportant une expertise sur la filière, ses acteurs, et la mise en œuvre des matériaux,
- sensibiliser et préparer les futures générations (collèges et étudiants),
- participer, aux côtés de la Métropole, à la structuration et à l'animation de la filière bâtiment durable.

Budget prévisionnel du programme d'actions 2022 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	75 000	prestations de service et cotisations	40 000
achats, services extérieurs, impôts et taxes, dotations aux amortissements	75 000	Métropole	35 000
		Département du Rhône	75 000
Total	150 000	Total	150 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de Fibois 69 dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2022.

2° - L'association Oïkos

Pour 2022, l'association Oïkos souhaite poursuivre ses actions historiques et renforcer son rôle central auprès de la filière pour amener le plus grand nombre d'acteurs de l'acte de construire vers des manières plus respectueuses de la rénovation. L'association Oïkos portera, à ce titre, des actions de structuration des filières, notamment, dans le domaine de la construction paille.

Le plan d'actions 2022 est organisé autour des volets suivants :

- accompagnement des particuliers vers l'écorénovation :
 - . action 1 : renseignements et conseils techniques aux particuliers,
 - . action 2 : accompagnement des particuliers (accompagner les maîtres d'ouvrages dans l'élaboration de leur projet de rénovation, depuis la sensibilisation jusqu'à un accompagnement personnalisé),
 - . action 3 : atelier de sensibilisation des particuliers sur les isolants sains et naturels ;
- accompagnement des professionnels du territoire et des conseillers France Rénov' :
 - . action 4 : mobilisation et référencement de professionnels (mise à jour de l'annuaire des professionnels, veille des nouveaux acteurs),
 - . action 5 : sensibilisation des conseillers France Rénov' sur des sujets spécifiques à la rénovation énergétique et biosourcée avec l'organisation de 2 journées de sensibilisation dans l'année,
 - . action 6 : capitalisation et retours d'expériences : afin de mieux diffuser les retours d'expérience et donner aux collectivités des outils pour déployer des programmes incitatifs en faveur de l'emploi de biosourcés dans la rénovation du bâti sur leur territoire,
 - . action 7 : sensibilisation de petits copropriétaires et conseils syndicaux ;
- structuration de filière et mobilisation de professionnels :
 - . action 8 : organisation de rencontres professionnelles du bâtiment aux matériaux biosourcés : valorisation des pratiques vertueuses, découverte de nouvelles approches du bâtiment et de la construction,

. action 9 : sensibilisation aux métiers de l'écoconstruction : mise en lien des acteurs de la formation et du marché de l'emploi sur les nouveaux métiers du bâtiment afin d'atténuer les pénuries de main d'œuvre et renforcer l'attractivité de ces métiers,

. action 10 : appui au développement de filières locales : apport d'une contribution à la structuration des filières bio et géo sourcées locales, notamment, la filière construction paille.

Budget prévisionnel du programme d'actions 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	402 863	prestations	541 816
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	60 000
achats et prestations de service	269 978	Métropole - soutien structuration filière	55 000
		Métropole - soutien spécifique plan accompagnement transition et résilience	26 680
autres charges	28 620	autre subvention	11 400
		adhésions et transfert de charges	6 565
Total	701 461	Total	701 461

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association Oïkos dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2022. La subvention est octroyée sur le fondement des aides de *minimis* ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 35 000 € au profit de Fibois 69,
- 55 000 € au profit de l'association Oïkos,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Fibois 69 et l'association Oïkos définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 90 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opérations n° 0P02O1576 pour 60 000 € et n° 0P15O5027 pour 30 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291695-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
